

**La problématique de la sécurité sanitaire en
Algérie : analyse à travers la politique
pharmaceutique**
The problem of health security in Algeria: analysis
through the pharmaceutical policy

FOUDI Brahim¹

Maître de conférences, Laboratoire d'Informatique Médicale LIMED
Faculté des sciences économiques. Université de Bejaia. Algérie
brahim.foudi@gmail.com

AZIB Samira

Doctorante

Faculté des sciences économiques. Université de Bejaia. Algérie
samiraazib34@gmail.com

KAID TLILANE Nouara

Professeure, Economiste de la santé
kaid_n@yahoo.fr

Date de soumission : 28-09-2020 / Date d'acceptation : 20-05-2021

Résumé :

La problématique de la sécurité sanitaire revient s'imposer comme axe prioritaire suite à la propagation fulgurante de la pandémie du COVID-19. Sous la pression de la demande, et pour éviter toute menace de rupture, tous les gouvernements ont vite revu leurs politiques pharmaceutiques et leurs stratégies d'approvisionnement.

L'objectif de cet article est d'examiner les capacités de la politique pharmaceutique algérienne à assurer sa sécurité sanitaire. Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse des données du MSPRH et la Direction Générale des douanes algériennes.

Les résultats révèlent que l'Algérie, malgré les multiples efforts de développer une production locale et l'arsenal juridique mobilisé, demeure toujours dépendante de l'étranger, ce qui met à mal son autonomie et sa sécurité sanitaire.

Mots-clés : Sécurité sanitaire, politique pharmaceutique, Algérie.

Code JEL : I11, I18, I19.

¹ Auteur Correspondant : FOU DI Brahim. E-Mail : brahim.foudi@gmail.com

Abstract:

The issue of health security is recurring as a major point following the lightning spread of the COVID-19 pandemic. Under the demand pressure, and to avoid the risk of stock shortage, all governments quickly reviewed their pharmaceutical policies as well as their supply strategies.

The aim of this paper is to examine the capability of the Algerian pharmaceutical policy in ensuring the country's health security. For that, we analyzed some data from both the HPHRM and the Algerian customs' executive management.

The findings show that Algeria, despite repeated attempts and the might of the law called upon to develop the local production, remains dependent on foreign countries, which cripples health security efforts.

Key words: health security, pharmaceutical policy, Algeria.

Jel Classification Codes: I11, I18, I19.

Introduction :

La question de la « sécurité sanitaire » occupe des espaces de plus en plus grandissants dans les débats publics suite à l'apparition inattendue et la propagation fulgurante de la pandémie COVID-19². Ce problème majeur de santé publique a entraîné une explosion de la demande sur certains produits pharmaceutiques indispensables pour faire face à cette pandémie. Sous pression alors d'une demande excessive et dans le souci d'éviter toute rupture, toutes les autorités sanitaires du monde ont vite revu leur politique pharmaceutique et réadapter leur stratégies d'approvisionnement. En effet, toutes les stratégies de délocalisation de l'industrie pharmaceutique, motivée par la maîtrise des coûts à une certaine époque, sont aujourd'hui remises en cause sous la menace de la sécurité sanitaire. Alors, de nouvelles intentions de relocalisation sont déjà clairement affichées afin d'assurer une disponibilité immédiate et d'échapper ainsi à toute situation de dépendance à l'étranger.

La notion de « sécurité sanitaire » devient alors actuellement une priorité absolue de toute politique de santé publique. Ce concept a été défini par *Didier Tabuteau*(1994) comme « la sécurité contre les risques liés au fonctionnement du système de santé, elle est désormais conçue comme la protection de la santé de l'homme contre les risques induits par le fonctionnement de la société, qu'ils soient alimentaires, environnementaux ou sanitaires au sens strict »³.

De par son importance, la sécurité sanitaire est considérée comme un axe incontournable du droit fondamental à la protection de la santé. Elle devient une doctrine et une variable principale qui devrait guider toute décision sanitaire. Elle est basée sur quatre principes⁴ : *principe d'évaluation, principe de précaution, principe d'impartialité et principe de transparence.*

³Tabuteau, D. La sécurité sanitaire, Ed. Berger-Levrault, 1994, p 56.

⁴Tabuteau, D, op.cit.

L'Algérie semble consciente de cet enjeu majeur de santé publique. Elle cherche sa sécurité sanitaire à travers sa politique pharmaceutique. En effet, Pendant ces dernières années, de multiples mesures ont été prises, s'inscrivant dans le cadre d'une politique pharmaceutique protectionniste. L'objectif recherché est de développer un tissu industriel pharmaceutique local afin de pouvoir assurer l'approvisionnement du marché national. C'est dans ce sillage que notre papier tente d'analyser la structure du marché pharmaceutique algérien et évaluer ses capacités de se détacher de sa dépendance à l'étranger et assurer ainsi une sécurité sanitaire pérenne et durable.

Problématique et hypothèse :

En se basant sur le premier principe de la sécurité sanitaire (principe de l'évaluation), l'objet de ce travail est d'évaluer les capacités de l'Algérie à assurer tous les moyens et produits nécessaires pour faire face à tout risque sanitaire majeur. Dans la présente recherche, nous envisageons de répondre à la problématique ainsi formulée : **la politique pharmaceutique algérienne, telle qu'elle est appliquée, est-elle en mesure de relever le défi de la dépendance et d'assurer sa sécurité sanitaire ?**

Pour répondre à cette question, nous supposons que **toute dépendance à l'étranger en terme d'approvisionnement est considérée comme menace potentielle à la notion de la sécurité sanitaire.**

Démarche méthodologique :

Dans le souci de fournir les réponses nécessaires à notre problématique et vérifier notre hypothèse, nous avons procédé par une collecte de données auprès du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) et la Direction Générale des Douanes algériennes. Sur le plan quantitatif, Les données collectées concernent principalement les importations, les exportations et la production locale. Sur le plan juridique et la régulation du marché, un ensemble de textes et de lois ont aussi été analysés.

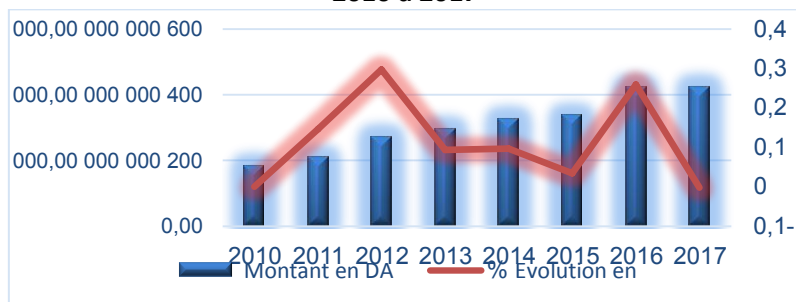
Résultats de la recherche :

1. Analyse du marché des produits pharmaceutiques en Algérie:

1.1. Évolution de la demande:

La demande des produits pharmaceutiques affiche une croissance à deux chiffres portée par divers facteurs.

Figure 1. Evolution de la valeur du marché pharmaceutique algérien de 2010 à 2017



Source: Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019 (voir annexe I)

La figure 1 montre que la facture globale des produits pharmaceutiques en Algérie est en croissance régulière, elle est passée de 182 milliards de DA en 2010 à 324 milliards de DA en 2014 pour atteindre 422 milliards de DA en 2017.

Cette croissance de la demande des produits pharmaceutiques est également justifiée par des taux d'évolution importants : 29,78% et 25,90% en 2012 et 2016 respectivement. Pendant toute la période (de 2010 à 2017), le marché est resté dynamique, malgré les fluctuations de son rythme d'accroissement, d'ailleurs, en 2017, il a enregistré un taux de croissance relativement faible (-0,19%).

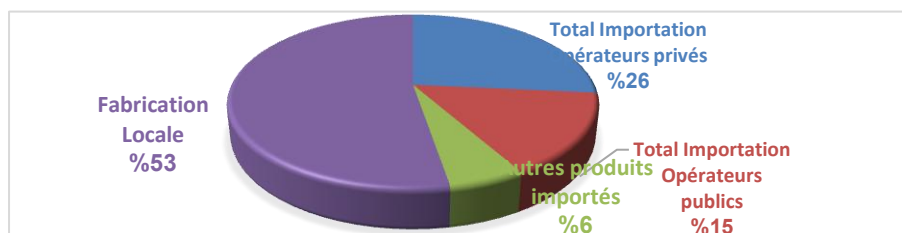
1.1. Analyse de l'offre des produits pharmaceutiques en Algérie

L'offre des produits pharmaceutiques en Algérie est composée des importations, assurées par des opérateurs (publics et privés), et de la fabrication locale dont les parts de marché sont de plus en plus en sa faveur.

1.1.1. Structure du marché pharmaceutique algérien en 2017

La figure 2 montre que pour l'année 2017, les produits pharmaceutiques localement fabriqués présentent 53% de total du marché (la part la plus importante), on remarque aussi la dominance des médicaments importés par des opérateurs privés, leur part est de 26% du marché contre une part de 15% pour les médicaments importés par la pharmacie centrale des hôpitaux et l'institut Pasteur d'Algérie.

Figure 2. Structure du marché des produits pharmaceutiques en Algérie en 2017



Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH, 2019, voir annexe V.

Ces deux établissements bénéficient d'une situation de monopole partiel aux fins de service public et consistant en l'importation et distribution en gros de produits spécifiques (hémodérivés, stupéfiants, vaccins, sérums et médicaments radio pharmaceutiques). La part des autres produits importés (tels que les réactifs biologiques, les objets de pansement et les produits dentaires) a une part moins importante 6% du marché.

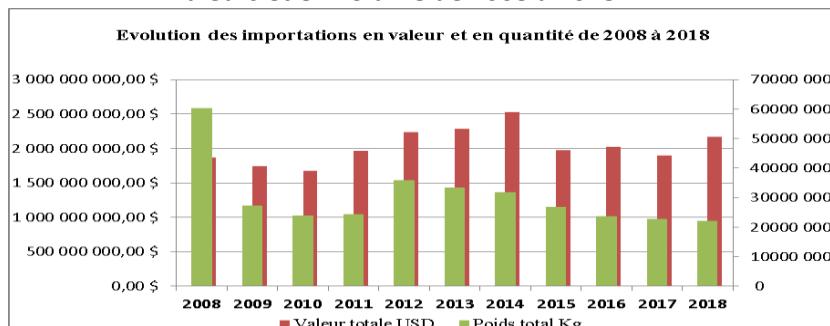
1.1.2. Les importations algériennes des produits pharmaceutiques

Les importations de l'Algérie en produits pharmaceutiques ont atteint en valeur 2,166 milliards USD et en volume 22 108 tonnes en 2018⁵.

Dans cet élément, nous avons utilisé des données fournies par le MSPRH pour étudier l'évolution des importations des produits pharmaceutiques en euro et en Dinar algérien pour une période de 7 ans.

⁵Données de la direction d'étude et de la prospective, direction générale des douanes 2019.

Figure 3 : Evolution des importations de produits pharmaceutiques en Algérie en valeurs et en volume de 2008 à 2018



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la direction d'étude et de la prospective, direction générale des douanes 2019, voir annexe III.

La lecture de la figure 3 fait ressortir que pour la période allant de 2010 à 2017, la facture des importations est croissante, elle est passée de 138 milliards de DA en 2010 à 203 milliards de DA en 2014 pour s'établir à 199 milliards de DA en 2017. En se basant sur les taux de couverture, nous constatons que le marché pharmaceutique est largement dépendant des importations avec un taux de couverture de près de 76% en 2010, mais cette dépendance est progressivement réduite, elle est passée de près de 63% en 2014 à 47% en 2017.

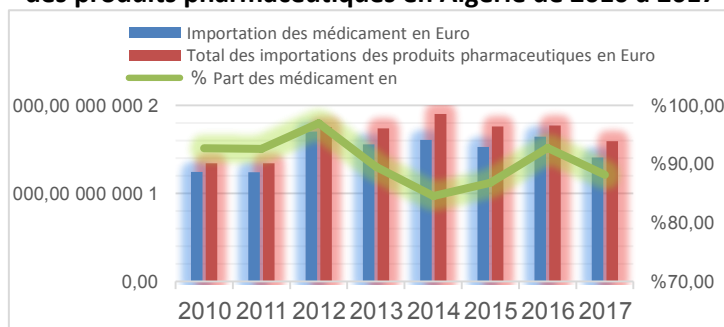
Si le coût de la facture d'importation est en croissance, les quantités importées ont connu une tendance baissière, elles sont passées de 60 392 tonnes en 2008 à 35 805 tonnes en 2012 pour s'établir à 22 108 tonnes en 2018, soit un recul par rapport à 2017 de 2,85%.

1.1.3. La place des importations du médicament en Algérie et son évolution

Les importations de médicaments (produits finis et conditionnement) ont connu une croissance considérable, elles sont passées de 1,242 milliards d'euro en 2010 à 1,754 milliards d'euro en 2012, à partir de cette date les importations ont légèrement baissé pour atteindre 1,406 milliards d'euro en 2017.

Selon la figure 4, la part des médicaments importés est très importante par rapport aux autres produits pharmaceutiques importés (Réactifs biologiques, pansements et produits dentaires). Elle représente 88 % de total des importations en 2017.

Figure 4. Evolution de la part des médicaments dans le total des importations des produits pharmaceutiques en Algérie de 2010 à 2017



Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019,

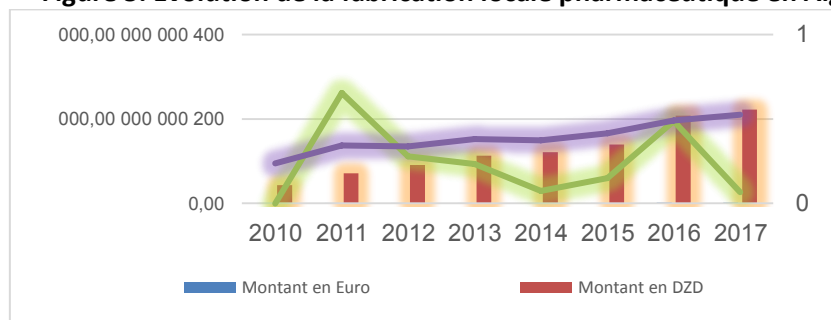
1.1.4. Lafabrication locale des produits pharmaceutiques.

La création progressive d'une industrie pharmaceutique viable dont l'objectif est d'assurer l'autonomie en matière d'approvisionnement en produits pharmaceutiques dépend de plusieurs facteurs et de moyens humains, matériels et technologique.

D'après la figure 5, la fabrication pharmaceutique locale en Algérie, dans une tendance globale, a connu une constante augmentation. Cependant, le rythme (taux d'accroissement) de son évolution a connu des fluctuations remarquables. Chronologiquement, cette phase a connu quatre grandes périodes.

La première commence par une forte augmentation, passant de plus 43 milliards DA en 2010 à plus de 71 milliards de DA en 2011, avec un taux d'accroissement de plus de 65 %. La deuxième c'est celle qui commence à partir de 2012 jusqu'à 2014 où on enregistre, en terme de rythme d'accroissement, une baisse considérable. Elle passe de près de 28% en 2012 à près de 8% uniquement en 2014. Puis, nous constatons une reprise de son évolution à partir de 2015 avec 15%, le rythme s'accélère encore en 2016 pour atteindre 48 %. Mais une autre baisse est enregistrée en 2017 avec un taux très faible de 6%.

Figure 5. Evolution de la fabrication locale pharmaceutique en Algérie



Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019, voir annexe III.

La part des produits pharmaceutiques fabriqués localement a connu une croissance importante puisqu'elle est passée de 24% en 2010 à 42% en 2015 pour atteindre 53% en 2017.

1.1.5. Evolution des exportations des produits pharmaceutiques en Algérie.

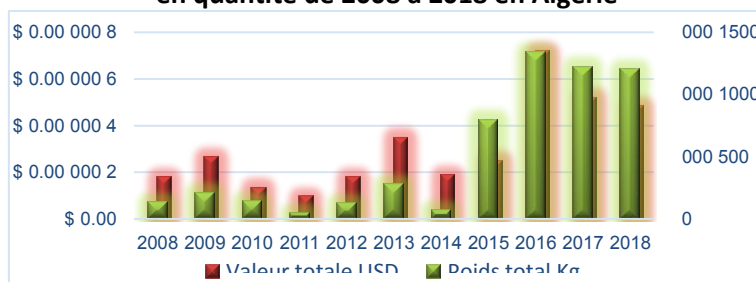
Durant l'année 2018 l'Algérie a pu exporter 4,614 millions USD de médicaments, 100 mille USD de pansements, 2 mille USD de réactifs biologiques (première exportation depuis 2010) et 94 mille USD autres produits pharmaceutiques. Ces exportations sont évaluées à 4,812 millions USD contre 5,205 millions USD en 2017, soit un recul par rapport à 2017 de 7,55%.

La figure 6 montre que les exportations de produits pharmaceutiques sont marginales soit en quantité et/ou en valeur. Pour la période de 2008 à 2018, nous remarquons que les médicaments représentent presque la totalité des produits exportés sa part est de 95% de la valeur totale des exportations.

Ces exportations sont insignifiantes, cela peut s'expliquer en partie par le fait que les entreprises se concentrent sur le marché intérieur, mais reflète également les difficultés liées à la rentabilité dans l'expansion de la fabrication locale. Les

activités d'exportations sont limitées à quelques laboratoires pharmaceutiques locaux, comme BIOPHARM qui réalise des ventes en Egypte⁶.

Figure 6. Evolution des exportations des produits pharmaceutiques en valeur et en quantité de 2008 à 2018 en Algérie

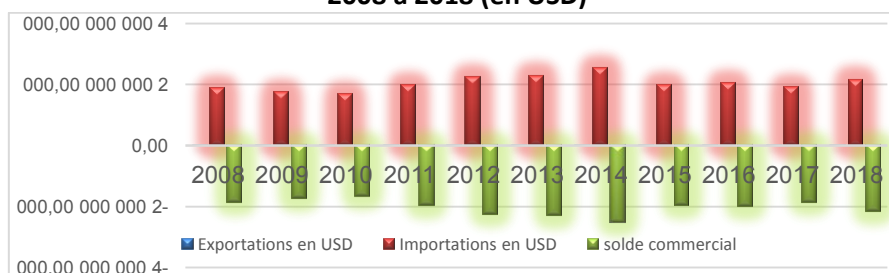


Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la direction des études et de la prospection, direction générale des douanes 2019, voir annexe IV

1.1.6. Analyse de la balance commerciale des produits pharmaceutiques

D'après la figure 7, nous constatons que de la balance commerciale des produits pharmaceutiques est déficitaire pour toute la période. Son déficit est passé de 1,862 milliards USD en 2008 à plus de 2,1 milliards USD en 2018. En 2014, la balance commerciale fait face à un très lourd déficit (-2 ,521 milliards de dollars).

Figure 7. Evolution de la balance commerciale des produits pharmaceutiques de 2008 à 2018 (en USD)



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du MSPRH.

La figure 7 montre que les importations dépassent largement les exportations, cela confirme que l'Algérie est un importateur net des produits pharmaceutiques, elle dépend fortement des importations pour faire face à sa demande intérieure.

2. Discussion des résultats :

2.1. Les priorités de la politique pharmaceutique en Algérie

A travers ses axes stratégiques, la politique pharmaceutique algérienne veut atteindre 70% du taux de couverture des besoins nationaux par la production locale. Pour ce faire, un certain nombre de priorités sont classées qui sont les suivantes :

2.1.1. Restrictions aux importations des produits pharmaceutiques

L'Algérie a pris des dispositions pour interdire l'importation des produits pharmaceutiques fabriqués localement par la promulgation de certains textes et lois

⁶UNOP, op.cit. p 19.

dont l'objectif est la promotion de l'industrie pharmaceutique locale⁷. Ceci est concrétisé par les décisions suivantes :

- **L'instruction n°05 du 07/09/2003**, relative à la généralisation du médicament générique qui interdit l'importation de 128 produits (*ne seront plus importés les médicaments fabriqués localement lorsque la production nationale satisfait aux besoins du marché local*), puis son annulation en 2005.
- **Arrêtés du 30/11/2008**, relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie modifié et complété par **l'arrêté du 30/12/2008**⁸, le nombre de produits concernés par cette mesure était de 411 produits (dont 404 médicaments et 7 dispositifs médicaux) qui peuvent être fabriqués par SAIDAL et les laboratoires nationaux et étrangers.
- Un autre **arrêté du 08/05/2011**⁹, qui abroge celui du **30/11/2008**, réduisant la liste à 264 produits dont 251 médicaments seulement interdits à l'importation en raison des ruptures d'approvisionnement par la production locale. Cette liste a été révisée encore une fois en 2015.
- Cette nouvelle liste du **09/07/2015**¹⁰ interdit l'importation de 368 produits dont 357 médicaments et 11 dispositifs médicaux. Parmi les médicaments interdits à l'importation figurent différents types de paracétamol, (*d'ibuprofène, du diclofénac, l'ampicilline, l'aspirine, l'acide folique, le sulpiride gélules et solution, le valsatran, etc.*)

Malgré ces mesures prises par l'Etat pour réduire la facture d'importation, nous constatons que cette dernière est toujours élevée. Elle est évaluée à 2,166 milliards de dollars en 2018.

2.1.2. Encadrement de l'activité de l'importation

L'encadrement de l'activité d'importation se fait par la promulgation de l'arrêté du **30/10/2008**, fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques (*cahier des charges*), ce dernier a introduit les engagements et les obligations des importateurs tels que :

- Imposer à l'importateur de présenter un programme annuel d'importation précisant la nature du produit pharmaceutique importé dans le cas d'importation de médicament, l'importateur doit préciser sa nature (DCI)¹¹, sa marque commerciale, sa forme et son dosage, les quantités, etc. Ce programme doit être approuvé par le MSPRH avant sa mise en œuvre.
- Imposer à l'importateur de distribuer les produits pharmaceutiques qu'il importe uniquement aux grossistes répartiteurs autorisés.

⁷Bessouh N, Berrached A, (2017), « L'Industrie Pharmaceutique en Algérie - Vecteur de Croissance Socioéconomique », AL- MOASHEER Journal of Economic Studies Vol- 01, Iss- 04, p.280.

⁸Journal officiel de la République algérienne n° 13 du 25 /02/2009.

⁹Journal officiel de la République algérienne n° 35 du 22/06/2011.

¹⁰Journal officiel de la République algérienne n° 62 du 25/11/2015.

¹¹ La dénomination commune internationale désigne la molécule ou le principe actif pharmaceutique responsable de l'effet thérapeutique du médicament.

- L'importateur doit préalablement procéder au dédouanement des produits pharmaceutiques importés, les soumettre aux contrôles de conformité auprès du laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques avant la commercialisation aux grossistes répartiteurs.
- Obligation de détenir un stock minimal de trois mois pour chaque produit importé pour assurer une disponibilité permanente.

2.2. Encouragement de l'industrie pharmaceutique locale

Le développement de l'industrie pharmaceutique locale relève de la priorité de la politique de l'Etat algérien à travers des incitations financières et fiscales aux profits des producteurs désireux investir dans ce créneau¹².

2.2.1. Soutien à la création des laboratoires pharmaceutiques locaux

Cette volonté est concrétisée par la promulgation des différents textes de loi incitant à la création des laboratoires pharmaceutiques¹³, ces mesures peuvent être résumées comme suit :

- Des faveurs aux profits des opérateurs nationaux pour les inciter à investir dans la production locale à travers l'obligation d'investir en Algérie pour les laboratoires étrangers désireux de distribuer leurs produits en Algérie dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnaire national représente au moins 51 % du capital social¹⁴.
- Incitations fiscales et financières au profit des entreprises :
 - ✓ Les autorités publiques ont mis en place depuis l'année 2000 un système d'exonération de droit de douane et de TVA sur les intrants et matières importés destinés à la fabrication locale, de sorte à ne pas pénaliser le développement de l'industrie pharmaceutique locale.
 - ✓ Les entreprises bénéficient des exonérations temporaires pour une période de 03 à 05 ans de paiement d'IBS, et la TAP¹⁵.
 - ✓ L'octroi des assiettes foncières pour la création d'usines de production.

Le renforcement du cadre réglementaire a permis le développement de la production nationale¹⁶, elle a enregistré une hausse considérable 53% en 2017. Le nombre d'usines et d'unités de production du secteur installées dans le pays est désormais de 132 et que 354 projets sont en cours de réalisation, dont 92 concernent la production de médicaments et 74 projets connaissent un état

¹²Boukli-hacene N. (2011), « Le positionnement stratégique du médicament générique : Etude de cas : Analyse du positionnement du générique auprès du consommateur algérien », mémoire de magister, option : marketing international, université Abou-bekr Belkaid. P168.

¹³Belhacene O. et Ferfera M. Y, (2014), « Les effets contrastés de l'intervention des laboratoires pharmaceutiques étrangers dans le secteur Algérien de l'industrie pharmaceutique », Colloque International- Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement.

¹⁴Art 58 de l'ordonnance n° 09-01 du 22/07/2009, portant loi de finances complémentaire pour 2009 (Journal officiel de la république algérienne n° 44 du 26/07/2009).

¹⁵<http://www.andi.dz/index.php/fr/faq/88-faqs/163-dispositif-d-encouragement-et-d-incitation>, site consulté le 19/06/2019 à 13 :30.

¹⁶Hamadi A. (2012), « Système de droits de propriété intellectuelle pharmaceutique en Algérie : barrière à l'entrée au développement industriel et à l'accès aux médicaments », colloque « L'innovation pour la compétitivité et le développement : Quelles perspectives pour un décollage réussi en Algérie ? », ISGP (Bordj El kiffan), p13.

d'avancement dans la production. Ces unités produisent 2500 classes de médicaments, c'est-à-dire, l'équivalent de 60% du total des médicaments enregistrés en Algérie¹⁷.

2.2.2. Promotion de l'industrie des médicaments génériques

Dans l'ambition d'alléger la facture d'importation et de la création d'une industrie locale dynamique, l'Etat s'est orienté vers une politique qui vise à promouvoir et généraliser le médicament générique dans l'objectif de booster la production locale.

En 2003, les pouvoirs publics ont affiché une volonté de promouvoir le médicament générique à travers l'instruction ministérielle n°05 du 07/09/2003, relative à la généralisation du médicament générique. Le MSPRH s'engage en vue de faciliter la fabrication de tous les produits dits « princeps » ou de « marque » importés et non fabriqués localement, les producteurs locaux désireux de les fabriquer sous la forme de médicaments génériques bénéficieront de l'assistance et des facilitations des services du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière. Ces assistance et facilitations concernent :

- ✓ La priorité à l'enregistrement.
- ✓ L'accélération des délais d'enregistrement et de validation des procédés de fabrication.

En 2006, l'application de l'article 146 de décret exécutif n° 92-276 du 06/07/1992, relatif à l'enregistrement des produits pharmaceutiques à l'usage de la médecine humaine, qui stipule que le pharmacien a le droit de substituer une spécialité pharmaceutique par une autre « essentiellement similaire »¹⁸

En 2009, la publication du décret exécutif n° 09-396 du 24/11/ 2009, fixant la convention type conclue entre les organismes de sécurité sociale et les officines pharmaceutiques¹⁹, incitant les pharmaciens à prescrire le générique Art.26 « *L'organisme de sécurité sociale s'engage, dans le cadre de la promotion du médicament générique, à verser à l'officine pharmaceutique un montant forfaitaire égal à 15 DA pour chaque médicament princeps prescrit auquel le pharmacien substitue un générique et ce, quel que soit le conditionnement servis pour ce médicament.* »

Le choix de cette orientation vers la promotion de médicament générique peut être jugé efficace de fait que :

- ✓ L'Algérie a profité de la mutation de l'industrie pharmaceutique mondiale où plusieurs médicaments de marque des grandes entreprises pharmaceutiques sont tombés dans le domaine public, l'Algérie comme tous les pays en développement a opté pour la production des génériques²⁰.

¹⁷Selon les déclarations du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Ibid.

¹⁸ Ziani F., op.cit, p.113.

¹⁹Journal officiel de la République algérienne n° 70 du 29/11/2009.

²⁰Mahfoud N. (2017), « Consommation de médicaments et maîtrise des dépenses de santé en Algérie », Algerian Business Performance Review, n11, p.47.

- ✓ Ce choix permet l'accès aux traitements pour toute la population et de réduire les coûts de la prise en charge médicale de fait que les génériques sont moins chers que les princeps²¹.
- ✓ Absence de l'activité de recherche et développement dans la majorité des entreprises algériennes, élément indispensable pour l'industrie pharmaceutique moderne.

2.2.3. Renforcement des accords de coopération et de partenariat

Entre 2009 et 2010, plusieurs accords de coopération et de partenariat ont été conclus avec les USA, France, Cuba, Jordanie, Tunisie, Italie, Pologne et Russie²². Les principales actions ou projets de coopération et de partenariat dans le secteur pharmaceutique consistent à :

- Réactiver et renforcer le partenariat entre les différentes parties pour la production de médicaments génériques destinés à la lutte contre le cancer et les maladies chroniques.
- Intensifier la coopération en matière de transfert de technologie.
- Identifier les besoins du marché algérien à travers la mise à disposition des médicaments à prix abordables et l'élargissement des investissements dans la biotechnologie et l'investissement dans l'industrie des médicaments génériques destinés à traiter le cancer.
- Moderniser et étendre les capacités du groupe SAIDAL.
- Effectuer un transfert de technologie de fabrication des vaccins et produits biopharmaceutiques et la recherche et développement dans la biotechnologie

2.3. Les obstacles qui entravent le développement de l'industrie pharmaceutique locale

L'industrie pharmaceutique algérienne est confrontée aujourd'hui à des divers obstacles qui freinent et bloquent son développement et son extension, nous résumons les principaux comme suit :

- L'absence de vocation industrielle de certaines entreprises pharmaceutiques initialement importatrices et ayant répondues à une obligation de ministère de la santé de produire localement²³.
- Les prix administrés par le ministère de la santé et une couverture encore partielle par la sécurité sociale auraient pour effet de décourager la production nationale au profit des importations d'autant plus que les producteurs font face à un climat des affaires des plus difficiles.
- Incapacité des industriels locaux à évoluer vers une maîtrise intégrée du processus industriel de fabrication et évoluer des phases de conditionnement à

²¹Hamadi A., Ferdj Y.(2017), « Vers une politique publique de l'accès aux médicaments en Algérie : approche instrumentale », les Cahiers du CREAD, vol. 33 - n° 119, p 123.

²²Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (2011), : « L'industrie pharmaceutique, état des lieux, enjeux et tendances lourdes dans le monde et en Algérie », rapport sectoriel n°1, Janvier, p 29. In : http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Rapport_sectoriel_-_Industrie_Pharmaceutique_-_PDF.pdf, site consulté le 01/09/2019 à 16 :23.

²³Les derniers chiffres montrent que 48 importateurs du médicament ont maintenant établi des installations de production locale et exploitant 75 unités de fabrication.

- des phases de fabrication proprement dites seules à même de garantir une rentabilité suffisante et donc un amortissement des investissements consentis.
- Les médicaments de grande valeur (surtout les biologiques) sont pour la plus part importés et l'Algérie doit inciter la fabrication locale des biologiques afin de réduire la facture des importations²⁴.
 - Le climat des affaires qui s'est continuellement détérioré a encouragé l'activité d'importation au détriment de la production et l'exportation. L'Algérie est classée au 157^{ème} rang du classement général *Doing Business 2019*,²⁵.
 - La politique des prix non rémunérateurs et des lourdeurs qui entourent les modalités d'enregistrement des nouveaux médicaments sont deux autres facteurs expliquant le peu d'efficacité de cette politique, le délai d'enregistrement et de la mise sur le marché reste très long selon les opérateurs (02 années au lieu de 05 mois en théorie).

Conclusion:

La crise sanitaire mondiale, provoquée par la pandémie COVID-19, a modifié profondément les politiques pharmaceutiques et les stratégies d'approvisionnement. Aujourd'hui, les autorités sanitaires préfèrent supporter le surcoût d'une fabrication locale que d'être dépendant de l'étranger afin de garantir leur sécurité sanitaire.

L'Algérie était consciente de cette problématique, pendant cette dernière décennie, des efforts et des politiques publiques se sont succédées et orientées vers le développement d'une production locale ambitieuse de couvrir les besoins du marché local en produits pharmaceutiques.

L'analyse du marché pharmaceutique algérien révèle que de 2010 à 2017, la facture des importations est croissante, elle est passée de 138 milliards de DA en 2010 à 203 milliards de DA en 2014 pour s'établir à 199 milliards de DA en 2017. Toutefois, la part des produits pharmaceutiques fabriqués localement a connu une croissance importante puisqu'elle est passée de 24% en 2010 à 42% en 2015 pour atteindre 53% en 2017. Quant aux exportations, durant l'année 2018 l'Algérie a pu exporter 4,812 millions USD contre 5,205 millions USD en 2017, soit un recul par rapport à 2017 de 7,55%.

Selon les taux de couverture, nous constatons que le marché pharmaceutique est largement dépendant des importations avec un taux de couverture de près de 76% en 2010. Or, cette dépendance est progressivement réduite pour passer de près de 63% en 2014 à 47% en 2017.

Malgré toutes les facilitations mises au profit des opérateurs, les mesures incitatives, l'arsenal juridique etc. l'Algérie reste aujourd'hui dépendante de l'étranger pour s'approvisionner en produits pharmaceutiques en général et en médicament particulièrement ce qui met en péril son autonomie et sa sécurité sanitaire.

²⁴ UNOP. Ibid, p.19.

²⁵ World Bank Group. : « Doing business 2019 : Moyen-Orient et Afrique du Nord ».In : https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/FactSheets/DB19/FactSheet_DoingBusiness2019_MENA_Fr.pdf, site consulté le 31/08/2019 à 12 :12.

Références bibliographiques:

Livres :

- **Labourdette A.** (1988), Economie de la santé, Paris. PUF.
- **Nyahoho E. et P.P Proulx.** (2000), le commerce international théories, politiques et perspectives industrielles, 2^e édition, Québec.
- **Tanti-Hardouin N.** (1994), l'Economie de la santé », Paris Armand Colin.
- **Velasquez German V.** (1983), l'industrie du médicament et le tiers monde, Harmattan, Paris.
- **Tabuteau, D.** (1994), La sécurité sanitaire, Berger-Levrault.

Articles de revues :

- **Bessouh N, Berrached A.** (2017), « L'Industrie Pharmaceutique en Algérie - Vecteur de Croissance Socioéconomique », AL- MOASHEER Journal of Economic Studies Vol- 01, Iss- 04, p.272-289.
- **Èrrached A, Benhabib A, Berrached M-S,** « Marketing Pharmaceutique (Le rôle des visiteurs médicaux dans la promotion des produits pharmaceutiques en Algérie-cas de la wilaya de Tlemcen », les cahiers du MECAS, N6, p.90-107.
- **Hamadi A., Ferdj Y.** (2017), « Vers une politique publique de l'accès aux médicaments en Algérie : approche instrumentale », les Cahiers du CREAD, vol. 33 - n° 119/120.
- **Mahfoud N.** (2017), « Consommation de médicaments et maîtrise des dépenses de santé en Algérie », Algerian Business Performance Review, n11, p.41-54.
- **Sifer, S.** (2017), « Les déterminants de la consommation pharmaceutique en Algérie », Revue des Sciences Commerciales, Numéro Spécial 02, p 24-31.
- **Yacoub N., Laperche B.** (2010), « Stratégies des grandes firmes pharmaceutiques face aux médicaments génériques : Accumulation VS valorisation du capital-savoir », revue Innovation n 23, p.81-107.
- **Chauveau Belin S.** (2004), « Genèse de la « sécurité sanitaire »: les produits pharmaceutiques en France aux XIXE et XXE siècles », revue d'histoire moderne & contemporaine, p.88-117. In: <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine--2-page-88.htm>.
- **Hamadi, A. Ferdj, Y.** (2017), « Vers une politique publique de l'accès aux médicaments en Algérie : approche instrumentale », Les Cahiers du CREAD, vol. 33 - n° 119/120.
- **Ziani F. et Brahania B.** (2016), « La consommation de médicaments en Algérie entre croissance, financement et maîtrise », Les cahiers du MECAS, N° 1, p191-209.

Articles publiés dans les actes de congrès :

- **Chachoua L.** (2014), « Le système national de santé 1962 à nos jours », colloque international sur les politiques de santé, Alger, les 18 et 19 Janvier.
- **Hamadi A.** (2012), « Système de droits de propriété intellectuelle pharmaceutique en Algérie : barrière à l'entrée au développement industriel et à l'accès aux médicaments », colloque « L'innovation pour la compétitivité et le développement : Quelles perspectives pour un décollage réussi en Algérie ? », ISGP (Bordj El kiffan), 16-19.

Thèses et mémoires

- **Chalane S.** (2010), « Essai d'analyse du système de régulation dans le secteur pharmaceutique algérien : Du contrôle centralisé aux procédures incitatives décentralisées », mémoire de Magister en Sciences Économiques, option : Économie de la Santé et Développement Durable, université A.M de Bejaia,
- **Hamadi A.** : « Vers une approche systémique de la gouvernance : le cas de l'accès aux médicaments en Algérie », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lille 1, 2013.

Rapport et documents divers

- Conseil National de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), (2018), « Enjeux et perspectives de l'environnement pharmaceutique en Algérie », Algérie.
- Direction des études et de la prospective (2019), « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : deux premiers mois 2019 », Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes.
- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (2016), « Chaîne d'approvisionnement des produits de santé amélioration des soins au patient, circuit du médicament », Alger.

- OMS. (2001), Médicaments essentiels et politiques pharmaceutiques : élargir les bases factuelles des médicaments, Rapport annuel.

Références internet :

https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/FactSheets/DB19/FactSheet_DoingBusiness2019_MENA_Fr.pdf, site consulté le 31/08/2019 à 12 :12.

<http://www.sante.dz/Dossiers/direction-pharmacie/PHARM.HTM> , site consulté le 23/06/2019 à 21 :18.

https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/FactSheets/DB19/FactSheet_DoingBusiness2019_MENA_Fr.pdf, site consulté le 31/08/2019 à 12 :12.

<http://www.sante.dz/Dossiers/direction-pharmacie/PHARM.HTM> , site consulté le 23/06/2019 à 21 :18.